

13 juin 2025 -13:06

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juin 2025](#)

Amendement du Plan pour la reprise et la résilience de la Belgique

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un addendum au Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique et ses annexes.

Le PRR de la Belgique a été initialement approuvé au niveau national fin avril 2021 et validé au niveau européen le 13 juillet 2021. Depuis, plusieurs révisions ont été successivement apportées afin de corriger des erreurs matérielles et/ou de tenir compte de circonstances objectives.

Plusieurs types d'ajustements sont proposés dans l'amendement global :

- des adaptations liées à des contraintes objectives
- de la simplification administrative
- l' inclusion anticipée d'ajustements pour assurer la cohérence juridique
- la correction d'erreurs matérielles
- le report de jalons/cibles dans une demande de paiement ultérieure

Au total 24 mesures fédérales sont adaptées, modifiées ou retirées dont 6 mesures reprises dans le REPowerEU.

Le Conseil des ministres a par ailleurs chargé le coordinateur fédéral de soumettre cet addendum et ses annexes à la Commission européenne pour évaluation après approbation par le Conférence interministérielle. Le coordinateur fédéral est également chargé de soumettre un amendement ciblé supplémentaire sans impact budgétaire faisant suite à l'évaluation du Plan par la Commission.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du
Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be